



# NON à l'allongement de la durée d'activité

- Emploi des jeunes : à l'entrée du marché : portes closes
- Emploi des séniors : à la sortie du marché : « à la porte »
- Sous-emploi : entre temps partiel subi et chômage technique ...
- Allongement de la durée d'activité : toujours les mêmes vieilles recettes



# La clé de voute : l' EMPLOI

Sur le 4ème trimestre 2012, le taux de chômage s' établit à **10,6 %** de la population active en France (y compris Dom).



# L'emploi des jeunes : quel avenir ?

Fin 2012, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de **25 %**, ce qui constitue un **pic historique**.



# L'emploi des jeunes : quel avenir ?

## Age primo-cotisant

( 4 trimestres dans la même année )

Du fait des études mais aussi de la difficulté de trouver un emploi, les jeunes rentrent plus tardivement sur le marché du travail :

- ✓ Génération 1954 : 20.8 ans
- ✓ Génération 1974 : 23.4 ans



# Emploi des séniors : ça existe ?

Entre 55 et 59 ans, les licenciements constituent de loin le premier motif de départ du dernier emploi.

En 2011, 39 % des 55-59 ans souhaitant travailler et l'ayant déjà fait étaient sans emploi suite à un licenciement, 26 % à une fin d'emploi à durée limitée, 11 % à une rupture conventionnelle, 10 % à une rupture suite à une maladie et 6 % à une démission.



# Emploi des séniors : « pas de chance mon vieux ! »

- une personne âgée de 55 à 59 ans a 2 fois moins de chances de trouver un emploi qu'une personne âgée de 45 à 49 ans.
- une personne âgée de 50 à 54 ans a 1,5 fois moins de chance de retrouver un emploi qu'une personne de 45 à 49 ans.
- A la liquidation de sa retraite, 1 salarié sur 2 n'est plus dans l'emploi...



# Le sous-emploi : la double peine

Fin 2012, **30 %** des femmes et **6,9 %** des hommes ayant un emploi travaillent à temps partiel.

Une partie des personnes à temps partiel souhaiterait travailler davantage et se retrouve, de ce fait, en situation de sous-emploi.

Au total, le sous-emploi touche **1 359 000** personnes fin 2012.



# FO revendique

Pour ces personnes, l'équation est simple :

un vrai emploi + un vrai salaire

=

acquisition intégrale de droits à la retraite





# Allongement : toujours le même plat

**Déjà en 1971**: la loi Boulin prévoyait le passage de 120 (30 ans) à 150 trimestres (37,5 ans) de la période d'assurance ouvrant droit à une retraite à taux plein.

Conscient de la difficulté, particulièrement pour les femmes d'atteindre 150 trimestres, la même loi a créé le mécanisme de majoration de durée d'assurance (en fonction du nombre d'enfants)

**Le changement c'est pas pour maintenant ...**



# Allongement : toujours le même plat

**Aujourd'hui**, le gouvernement a pris la décision d'allonger la durée d'activité (discours Président et Premier Ministre) et envisage des mesures compensatoires (attribution de trimestres).

**FO refuse tout allongement de la durée d'activité.**

FO rappelle que selon les chiffres de la CNAV, les salariés ayant liquidé leur pension en 2012, ont une durée moyenne d'activité tous régimes de **151 trimestres ...**



**FORCE OUVRIERE**

**CONTRE TOUT ALLONGEMENT  
DE LA DUREE D'ACTIVITE :**

**MOBILISONS NOUS TOUS LE  
10 SEPTEMBRE**

